

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

ABONNEMENT.

ANNUÉL	30 fr.
SIX MOIS	16
TROIS MOIS	8
POSTE:	
ANNUÉL	35 fr.
SIX MOIS	18
TROIS MOIS	10

On s'abonne:

A SAUMUR,  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste,  
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne.	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,  
A L'AGENCE HAYAS  
8, place de la Bourse.

SAUMUR, 11 AOUT

COMITÉ CONSERVATEUR DE MAINE-ET-LOIRE.

Le Comité conservateur a établi son siège à Angers, rue Voltaire, n° 8, au 2° étage. Les Bureaux sont ouverts dès à présent de midi à 3 heures. Pendant la période électorale, ils le seront en permanence.

TREIZE ANS APRÈS

La République radicale signale à l'attention des électeurs un petit coin de la liquidation des finances de la République.

Le journal a lu les 54 tableaux que l'Officiel du 3 août vient de publier et il a constaté que les frais des deux emprunts ne s'élèvent pas à moins de 462 millions :

« Tant de prudence se doit faire payer. Aussi, dans les tableaux que reproduit l'Officiel, page 4, 119, est-il question de suppléments. Ces suppléments se disent avoir été destinés — *fata regunt orbem* — à couvrir les frais des emprunts; mystère et surprise !

« En voici la note. Elle nous paraît raide. POUR L'EMPRUNT DE 2 MILLIARDS, les frais supplémentaires ne montent pas à moins de 12 MILLIONS 525 MILLE 903 francs 83 centimes.

« Pour celui de 3 MILLIARDS, à 449 MILLIONS 895 mille 404 francs 55 centimes.

« Allez donc vous y reconnaître, dans ces frais-là !

« D'où sortent-ils ? Va-t-on nous faire avaler qu'ils sont écus en une nuit, comme des champignons ! Frais d'opérations de Bourse, dira-t-on ?

« Mais nous ne sommes pas assez de la grandgalerie pour croire qu'après 13 ans de compte, tous les frais possibles, qui étaient

légitimement dus, n'avaient pas été payés en temps voulu.

« Jamais, dans le monde de la finance, les parties prenantes n'ont accordé 13 ans de crédit. Il n'y aurait plus alors de raisons pour que cela finit...

« Oh ! que si parmi nos députés de la majorité opportuniste, GENS REÇONDS EN EXPÉDIENTS, voire même parmi nos vénérables sénateurs, il s'était rencontré un financier sérieux et attentif qui se fût donné, l'autre jour, la peine de jeter un coup d'œil sur les 54 tableaux annexés à l'Officiel du 3 août dernier, il aurait été singulièrement surpris d'apprendre à connaître combien IL COUTE CHER A LA FRANCE DE RÉGLER DÉFINITIVEMENT SON BUDGET, APRÈS 13 ANS D'EXERCICE, ET D'UN SEUL COUP, EN BLOC.

« Les électeurs apprécieront la note, c'est pour eux que nous faisons ici l'addition.

« Total: 462 millions 281 mille 308 francs 38 centimes.

« PAS BESOIN D'EXPLICATIONS !

« L'ARGENT, C'EST TOUJOURS CLAIR ! »

Cet aphorisme est bien fait pour le temps où nous vivons.

L'argent, c'est toujours clair ! Et vive la République qui a donné en abondance cette « clarté » à ses élus.

Que les électeurs en fassent leur profit !

Chronique générale.

Voici le résultat de l'élection d'un sénateur de la Seine :

Inscrits 662. Votants 632. Suffrages exprimés 626. Nuls 6.

Ont obtenu : MM. Songeon, radical, 337 voix, élu ; Daix, républicain opportuniste, 267 ; Hubner, ingénieur, 44 ; Bouron, maire de Sceaux, 8 ; divers, 40.

Il s'agissait, comme on sait, de pourvoir au siège vacant par la mort de Victor Hugo.

Victor Hugo, qui était poète et sénateur de la Seine, est donc remplacé comme sénateur par M. Songeon, que certains journaux

de Paris dénomment « le baron Songeon ». Victor Hugo était comte ou vicomte ; M. Songeon est baron ; c'est à peu près équivalent ; Victor Hugo était radical, plus autonomiste et même égoïste que personne, en politique ; M. Songeon est de même autonomiste et radical. A part l'illustration de la personne, M. Songeon tiendra bien la place de Victor Hugo sur les bancs de l'extrême gauche et, comme celui-ci, votera pour toutes les lois révolutionnaires et anti-sociales.

Telle est, à Paris, la préface des élections législatives. L'opportunisme y a été battu de 80 voix, dans la personne de M. Daix, concurrent malheureux de M. Songeon.

Les résultats de l'élection au conseil général de Toucy (Yonne), en remplacement de M. Ribière, sénateur, est un symptôme des plus caractéristiques qui puissent se produire au point de vue électoral. Deux meneurs du parti républicain dans l'Yonne, M. Paul Bert et M. Duguyot, briguaient cette succession. M. Paul Bert a obtenu 822 voix, M. Duguyot 569. — Et, dans ce canton jusqu'ici opprimé par le radicalisme, — le candidat conservateur, M. Roche — pas Jules — a conquis 4,460 voix. L'opportunisme et le radicalisme essuient un échec moral des plus graves.

Les révélations faites sur la façon dont les malades et blessés ont été ramenés en France de Chine et du Tonkin ont donné à réfléchir à la République française qui, pour annoncer qu'un remède a été apporté à la situation, laisse échapper l'aveu des incidents scandaleux qui ont été signalés.

On lit enfin dans le journal opportuniste :

« Les malades et les blessés rapatriés du Tonkin n'avaient pas eu dans ces derniers temps, et par suite de l'encombrement à bord, tout le confort désirable. Le ministre de la marine a décidé que désormais chaque transport embarquerait trois habillements d'hôpital par malade. Les bâtiments auront

toujours le couchage complet pour 250 hommes. Afin d'assurer en abondance l'eau douce, il y aura à bord un appareil évaporatoire pouvant fournir 3,000 litres par jour. »

On se rappelle que, vu l'encombrement, nos malheureux blessés sont reveus sans chemises, sans vêtements, en haillons. Ils sont restés presque sans secours, étendus sur le parquet de l'entrepont de nos grands transports.

Le ministre de la guerre a reçu, les 9 et 10 août, des télégrammes du général de Courcy relatifs aux mesures à prendre pour l'établissement de notre protectorat en Annam.

La commission militaire chargée de la délimitation des frontières du Tonkin et de l'Annam a été nommée.

Plusieurs cas de choléra se sont manifestés à l'hôpital de Haiphong.

Le général de Courcy signale une dépêche de l'évêque de Qui-Nhone, qui annonce le massacre de cinq missionnaires et de plusieurs chrétiens à Bin-Din et Phu-Yen. Huit mille chrétiens se sont réfugiés sur la concession de Qui-Nhone qui est occupée par nous.

La politique de M. Jules Ferry a toutes les sympathies de l'Allemagne. Les journaux officieux de Berlin le couvrent de fleurs.

Le Tagblatt, de Berlin, déclare dans son numéro du 6 août que les préférences de l'Allemagne seront toujours pour un ministère présidé par M. Jules Ferry.

Cet aveu est précieux à enregistrer, car il vient confirmer le fait que nous avions toujours signalé que M. Jules Ferry pour se maintenir au pouvoir s'était fait le plat valet de M. de Bismarck.

PENDANT SON PROCONSULAT, savez-vous combien M. Thomson a accordé de décorations du Cambodge ?

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

La FEMME du RENÉGAT

PAR NELLY LIEUTIER

DEUXIÈME PARTIE

XII. — PROPOSITION DE MARIAGE

Le lendemain, Clémence descendit à l'heure du déjeuner, que M. Sauvatre lui avait fait demander la permission de partager avec elle.

La pauvre femme était encore un peu triste et solitaire. Elle avait peu dormi, se demandant avec angoisse comment elle sortirait de cette impasse, dans laquelle elle s'était volontairement engagée.

Son mari l'attendait avec cet air heureux et victorieux de l'homme qui se croit certain de la victoire.

« N'était-elle pas venue, la veille, à son premier appel, et n'était-elle pas rentrée sous son toit, comme on revient à la demeure où l'on a choisi sa retraite ?

« Qui la forçait de vivre chez lui plutôt qu'à Ollwiller ? Ne lui donnait-elle pas la une preuve, au moins d'amour, au moins d'un entraînement auquel elle était incapable de résister ?

Une intuition soudaine fit luire toutes ces pensées devant les yeux de Clémence.

Dans le but qu'elle se proposait, elle comprenait qu'il était nécessaire qu'elle cherchât à les détruire.

Elle ne voulait pas que son action d'honnête femme, qui suit la ligne droite pour s'attirer l'estime et l'affection de son mari, pût être jugée par lui comme l'action d'une femme légère et coquette, qui ne cherchait que des hommages et un amour illicite.

Mais, incapable de la comprendre et de l'apprécier, M. Sauvatre acceptait avec une sorte d'ironie grossière toutes les démonstrations de dignité de la jeune femme.

Clémence ne vit qu'un moyen de trancher la position.

— Est-ce que vous demeurerez ici toujours ? demanda-t-elle brusquement.

— Hélas, non, pas toujours ! Cela m'est impossible ; mais j'y reviendrai le plus souvent que je le pourrai, avec un empressement que vous pouvez seule comprendre.

— Vous n'y reviendrez pas pour moi, monsieur, car j'ai l'intention de voyager et de quitter prochainement cette demeure.

— Pour retourner à Ollwiller ! s'écria Lucien avec colère.

— Là en ailleurs, peu importe, pourvu que je trouve où je serai le respect et l'estime auxquels je

crois avoir droit.

— Il ne vous aime donc pas, lui ? demanda M. Sauvatre.

— Je ne crois qu'à l'amour accompagné de l'estime, répondit tristement la jeune femme, élevant à demi sa réponse ; et là-bas, en m'estime encore plus que l'on ne m'aime.

— Écoutez, dit M. Sauvatre, pour qui toutes ces phrases et ces sentiments n'avaient aucun sens, je suis riche, je suis puissant, je vous aime comme je n'ai jamais aimé d'autre femme ; voulez-vous me suivre et devenir mienne ? voulez-vous partager ma destinée, que, pour vous, je ferai aussi haute et aussi brillante que possible ?

— Et vous m'épouserez ? demanda Clémence en le regardant.

— Oui, je vous épouserai, si vous le désirez ; mais pas ici, où toutes les actions sont épiées et mal jugées ; mais dans un pays libre, où nous pourrions lever la tête et avouer tout haut notre amour.

— Où donc ? demanda la jeune femme.

— Où vous voudrez, pourvu que ce ne soit pas dans cette contrée que je déteste.

— Est-ce parce qu'elle est malheureuse et opprimée ? exclama M<sup>me</sup> Sauvatre avec énergie.

— Non, mais parce que je lui dois tous les malheurs de ma vie. Oh ! venez, ajouta-t-il en saisissant la jeune femme avec l'un de ses bras ; venez,

et j'oublierai tout ce que j'ai souffert, parce que vous serez pour moi l'ange de la consolation et de l'espérance.

Clémence se dégagea, par un brusque mouvement, de l'étreinte de son mari.

— Je ne vous suivrai pas où vous voulez m'entraîner, dit-elle avec une résolution qui ne pouvait laisser aucun espoir à M. Sauvatre ; car, si je consentais à devenir votre femme, ce serait ici, dans ce pays qui est le vôtre, et que je choisirais aussi pour le mien, que je jurerais de vous aimer et de vous être fidèle. Ce serait sous les auspices et sous les regards de ce vieux serviteur, qui vous a vu naître et qui a élevé votre enfance, que je vous promettrais de remplacer, dans votre demeure, la mère que vous avez perdue. La voulez-vous ainsi ? demanda-t-elle en le regardant fixement comme pour lire dans sa pensée.

— Oh ! vous ne m'aimez pas comme je vous aime ! exclama le misérable avec un accent passionné propre à effrayer sa femme plutôt qu'à l'attendrir.

— Je ne vous demande cependant qu'une chose bien simple et bien acceptable, répondit-elle.

— Je vais partir demain, ce soir, peut-être, continua M. Sauvatre avec une sorte d'accent sauvage. Des devoirs impérieux m'appellent loin d'ici ; mais j'y reviendrai souvent, j'y serai toujours par la pensée ; jurez-moi que pendant ces

Plus de 3,100 !!

Tous les cousins, alliés, amis de l'ex-gouverneur, ont le ruban rouge liséré de vert.

Parmi les titulaires on cite aussi une douzaine de députés républicains — des ratés de la Légion d'Honneur.

Et l'on prétend que les démocrates ont horreur de « ces vains hochets de la vanité » !

#### LE CHOLÉRA A MARSEILLE.

Depuis dimanche à 5 heures du soir jusqu'à 1 heure de l'après-midi hier, on a enregistré à Marseille 47 décès dont 17 cholériques.

D'après un télégramme de Marseille, les locaux très-restreints, affectés aux cholériques dans les hôpitaux de la Conception et de l'Hôtel-Dieu étant complètement occupés, M. Clauzel, directeur des hôpitaux civils, et le docteur Metaxas ont insisté auprès du maire pour obtenir l'ouverture d'un hôpital spécial au Pharo.

Les pompiers ont commencé l'avant-dernière nuit à accompagner les cholériques jusqu'aux hôpitaux.

Parmi les cas foudroyants, on cite celui de M. Parsy, chef d'orchestre du Gymnase.

Des postes de secours, au nombre de dix, commenceront à fonctionner à partir d'aujourd'hui. Chaque poste comprendra deux médecins et un certain nombre de volontaires.

Le nombre des malades cholériques augmente. Il y a actuellement 36 cholériques à l'hôpital de la Conception et 16 à l'Hôtel-Dieu de Marseille.

Aujourd'hui mardi, l'hôpital du Pharo, déjà installé depuis plusieurs jours, commencera à recevoir les malades cholériques.

#### L'EXÉCUTION

##### DE GASPARD ET DE MARCHANDON

La double exécution de Marchandon et de Gaspard a eu lieu hier matin, à une demi-heure d'intervalle environ, sur la place de la Roquette, à Paris.

Le Président de la République, qui avait statué sur le sort des différents condamnés à mort à ce moment en prison, avait repoussé le recours en grâce des assassins de la rue de Sèze et de la rue d'Angoulême.

Depuis quelques nuits, de nombreux curieux venaient stationner sur la place vers le matin.

La nouvelle de l'exécution s'était répandue très-rapidement dimanche dans Paris. Aussi une foule énorme s'était portée sur la place de la Roquette.

Vers une heure et demie, la police a fait évacuer complètement la place.

À quatre heures, les bois de justice apparaissent et l'opération de montage se fait comme d'habitude. Bientôt les aides de M. Deibler font un signe discret qui veut dire : « Tout est prêt. »

La foule devient houleuse. On entend des cris, des hurlements, des chansons.

absences, que je maudis, vous ne retournerez jamais au château d'Ollwiller.

— Je n'avais pas besoin que vous exigiez de moi cette promesse, monsieur ; je ne retournerai pas au château d'Ollwiller, répondit tristement la jeune femme.

Un éclair de joie triomphante traversa le regard de M. Sauvatre.

— J'ai foi en votre promesse, et j'y compte, dit-il en tendant sa main à Clémence.

Mais celle-ci ne la prit pas ; et ses yeux, remplis de larmes, se détournèrent pour éviter le regard de son mari.

Il n'insista pas ; et, comprenant que l'entretien qu'il venait d'avoir avec sa femme devait amener quelque chose de décisif dans leur position respective, il pensa que la réflexion seule la ramènerait vers lui et à ses projets, et il s'éloigna lentement, la couvant de son regard, bien plus pour se l'approprier, que pour protéger sa faiblesse et son abandon.

Le soir, emporté par un ordre dont M<sup>me</sup> Sauvatre ne connaissait pas l'origine, il quittait de nouveau sa maison, en promettant de revenir bientôt.

Ce départ causa un immense soulagement à Clémence.

Libre, elle se sentait la faculté de réfléchir et d'apprécier la ligne de conduite qu'elle devait suivre désormais.

Le nom de Marchandon est très-souvent crié.

À ce moment le jour se lève.

À cinq heures moins un quart, M. Beauquesne, directeur de la Roquette, accompagné des magistrats présents, s'est rendu dans la cellule qu'occupait Gaspard.

En voyant le directeur accompagné de tant de monde, Gaspard tressaille et se met sur son séant.

Il s'habille en silence et demande à écrire à sa mère, ce qui lui est accordé. Il s'est enquis aussi auprès du chef de la sûreté si Meyer, son complice, devait être exécuté avec lui.

— Non ! répond le chef de la sûreté ; sa peine a été commuée.

Là-dessus Gaspard a refusé toute nourriture.

À cinq heures moins dix, les portes de la prison s'ouvrent. Le condamné paraît. Un aide lui donne le bras. M. l'aumônier Faure est à ses côtés.

Gaspard marche d'un pas assuré. Il se place de lui-même devant la bascule. L'exécuteur et ses aides le renversent, et le coupelet fait son œuvre.

Les aides lavent immédiatement la machine ensanglantée.

Le couteau est remonté, et M. Deibler pénètre de nouveau dans la prison.

On a déjà réveillé l'assassin de la rue de Sèze, qui, comme Gaspard, dormait à poings fermés.

Comme lui aussi, il refuse toute nourriture et tout breuvage.

Bizarre coïncidence : comme Gaspard, Marchandon demande la permission d'écrire à sa mère.

M. Deibler à ce moment s'interpose, l'invitant à se hâter.

Marchandon demande alors à grands cris qu'on aille chercher l'abbé Faure, qui, après avoir accompagné Gaspard, était resté sur la place.

Le prêtre s'est empressé tout ému de se rendre auprès du condamné.

À cinq heures vingt, les portes de la Roquette s'ouvrent de nouveau, Marchandon apparaît soutenu par les deux prêtres.

M. l'abbé Faure lui fait baiser le crucifix d'abord et embrasse ensuite le condamné.

Le curé de Saint-Pierre-du-Gros-Cailhou, qui se trouve à gauche de Marchandon, l'embrasse également.

Au moment où les aides le placent sur la bascule, Marchandon se raidit. Cela n'a duré qu'un instant. Le bourreau a appuyé sur le bouton de cuivre, et la tête est tombée dans le panier.

Le corps et la tête du supplicié ont été jetés dans le panier qui contient les restes de Gaspard.

À cinq heures un quart, tout était terminé.

Après le simulacre d'inhumation à Ivry, les têtes et les corps des condamnés ont été conduits à l'École pratique de médecine, pour y servir de sujets d'expérience au docteur Laborde, l'éminent physiologiste.

#### REVUE FINANCIÈRE.

La première semaine du mois d'août a laissé beaucoup à désirer pour les affaires. La spéculation

Devait-elle rester inconnue, dans la maison de son mari ? Devait-elle le fuir et retourner à Paris, chercher l'oubli des espérances qu'elle avait un moment entrevues comme le bonheur ?

Un instant elle eut la pensée de se confier au vieux Jérémie et de lui demander ses conseils ; mais elle fut vite arrêtée dans cet élan, qui ne ferait que détruire la force que lui donnait son incognito, sans amener pour elle le résultat désiré.

Son mari ne lui avait-il pas assez donné de preuves de son infamie, de son manque de foi et de loyauté, pour qu'elle n'hésitât plus à le fuir ?

Et cependant, elle se sentait retenue par une force inconnue et inavouée, qui la clouait à ce sol comme à une terre aimée et bénie.

Pourquoi ne pas attendre encore ? Peut-être se montrerait-il à elle sous un autre jour qui lui ferait regretter de l'avoir regardé en juge plutôt qu'en amie.

Et elle attendit, et les jours s'écoulaient ; et Lucien, déjà deux fois revenu, n'avait fait que meurtrir d'une façon plus ineffaçable le cœur qui s'était élançé vers lui avec tant de joie.

(A suivre.)

à la baisse a tenté d'ébranler le marché au moment de la liquidation des valeurs et si elle n'y a pas pleinement réussi, cela tient surtout à la rareté des transactions.

Les rentes françaises après avoir assez bien traversé la liquidation se sont mises à faiblir sans motif plausible et, depuis se tiennent assez médiocrement. On cote le 3 0/0 à 80.75, l'amortissable à 82.40, le 4 1/2 à 108.72 1/2.

Descendu un instant le Crédit Foncier de France est en reprise à 1,315. Dans sa séance hebdomadaire du 5 août le conseil d'administration a autorisé pour 3,370,000 fr. de prêts hypothécaires et pour 310,000 fr. de prêts communaux.

Les obligations du Crédit Foncier de 1880 et de 1885 libérées les premières de 85 fr. et les secondes de 40 fr. sont à des cours on ne peut plus avantageux pour les acheteurs. Ces titres arriveront infailliblement au pair : il y a par conséquent une hausse de 60 à 70 fr. à prévoir en toute certitude.

La Société Générale est très-ferme à 435.

L'émission des obligations de l'Ouest-Algérien a été un succès sérieux et de bon aloi.

Les obligations de l'Est-Algérien varient de 344 à 347. Elles ont encore 30 à 35 fr. à gagner pour être au prix des obligations des grandes Compagnies. Elles y arriveront car la garantie de l'Etat vaut bien cela.

Le Rio-Tinto est calme à 248.75. À ce prix on est assuré de faire un bon placement à 8 0/0 au minimum.

La nouvelle obligation des Chemins de fer Autrichiens est admirablement accueillie sur le marché. On la demande à 378. Les coupons sont payables à Paris et à Lyon en monnaie française sans aucune retenue d'impôts.

La Banque d'Escompte a toujours de la fermeté. Quant aux Méridionaux, quoiqu'ils aient un peu fléchi, il faut s'attendre avant fin courant à les voir remonter vers le cours de 700.

Une opération logique, c'est de vendre les actions et obligations du Canal de Panama pour acheter des obligations du Crédit Foncier. Le rapport lu à l'assemblée du 29 juillet avait été applaudi par les actionnaires qui composaient la réunion, mais il n'a pas satisfait ceux qui l'ont examiné en détail et surtout les obligataires qui ne voient pas sans terreur la Compagnie se lancer dans un emprunt de 600 millions. Il est admis aujourd'hui que le Canal coûtera au moins deux milliards. M. de Lesseps sollicitait l'autorisation d'émettre des obligations à lots. On affirme que M. Brisson lui a fait notifier un refus formel.

La Foncière Lyonnaise va se trouver dans la nécessité d'appeler les 250 fr. qui restent à verser sur ses actions qui ne valent plus que 32 (250 versés) Elle a perdu devant la Cour d'appel de Gênes un procès qui a levé le sequestre placé sur les boulevards d'Ospedaletti pour empêcher les acheteurs d'en prendre livraison. Elle est donc absolument dépossédée. M. Maferat oserait-il affirmer, comme il le faisait naguère aux actionnaires du Crédit Lyonnais que la Foncière Lyonnaise ne perdrait rien. Les actions des grandes Compagnies de chemins de fer n'ont subi que d'insignifiantes variations. On cote : Nord 1,590, Orléans 1,332.50, Midi 1,152.50, Ouest 860, Est 800.

#### CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

##### Courses de Saumur.

15 ET 16 AOÛT 1885.

##### Premier jour de courses

Samedi 15 août.

Prix de la Société d'Encouragement (3<sup>e</sup> série) : 3,000 fr., offerts par la Société d'Encouragement pour l'amélioration des races de chevaux en France, pour chevaux de 3 ans et au-dessus, n'ayant jamais, jusqu'au moment de la course, gagné une course en Angleterre, un handicap de 40,000 fr., un des prix de série donnés par la Société dans les départements, ni une course à Paris ou à Chantilly. — Entrée : 50 fr. La moitié des entrées au second. — Distance : 2,000 mètres environ. — Poids : 3 ans, 54 kil. ; 4 ans, 62 kil. ; 5 ans, 64 kil. ; 6 ans et au-dessus, 65 kil. 4/2.

Prix de Saumur (handicap) : 3,000 fr., dont 2,000 fr. donnés par la ville de Saumur et 1,000 fr. par la Société des courses, pour tous chevaux de 3 ans et au-dessus, nés et élevés en France. — Entrée : 150 fr., moitié forfait s'il est déclaré. — La moitié des entrées au second, après que le troisième aura retiré la sienne. — Tout gagnant d'un prix de 2,000 fr. après la publication des poids portera 2 kil. de surcharge. — Distance : 2,200 mètres environ.

Steeple-Chase militaire (1<sup>re</sup> série) : Un Objet d'art, pour officiers en activité de service, montant soit des chevaux d'armes, soit des chevaux appartenant à des officiers en activité de service trois mois au moins avant l'époque de l'engagement, n'ayant jamais gagné une course publique à obstacles autre que les steeple-chases militaires. — Poids commun : 75 kil. Tous chevaux de pur sang porteront 5 kil. de surcharge. Tout gagnant d'un steeple-chase militaire de 1<sup>re</sup>

serie portera 3 kil. de surcharge ; de deux de ces courses, 5 kil. — Distance : 3,000 mètres et 10 obstacles environ. Parcours spécial.

Steeple-Chase militaire (2<sup>e</sup> série) : Un objet d'art pour officiers en activité de service montant des chevaux d'armes, inscrits sur les contrôles et livrés par les remontes de l'Etat. — Poids commun : cavalerie de réserve, 77 kil. ; cavalerie de ligne, 77 kil. ; cavalerie légère et autres armes, 72 kil. Les chevaux de pur sang de cette catégorie, à quelque arme qu'ils appartiennent, porteront 77 kil. — Tout gagnant d'un Steeple-Chase militaire de 2<sup>e</sup> série portera 3 kil. de surcharge ; de deux de ces courses, 5 kil. — Distance 3,000 mètres et 10 obstacles environ.

Poule de Hacks. — Course de haies (gentlemen) : 500 fr. ajoutés à une poule de 400 fr., forfait 25 fr., pour tous chevaux servant *bona fide*, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1885, de chevaux de chasse, d'armes ou de promenade, n'ayant pas couru depuis cette époque dans des courses autres que celles réservées aux hacks. — Le second recevra 200 fr. sur les entrées, après que le 3<sup>e</sup> aura retiré la sienne. — Poids : demi-sang : 68 kil. ; pur sang : 75 kil. Les chevaux ayant gagné en 1885 une poule de hacks prendront 3 kil. ; plusieurs, 5 kil. — Distance : 2,500 mètres et 6 haies environ.

Prix du Conseil général. — Steeple-Chase handicap : 2,000 fr. dont 1,200 fr. offerts par le Conseil de Maine-et-Loire et 800 fr. par la Société des courses, pour tous chevaux. — Entrée : 150 fr., forfait 25 fr. La moitié des entrées au second après que le 3<sup>e</sup> aura retiré la sienne. — Tout gagnant après la publication des poids, portera 3 kil. de surcharge. Les gentlemen recevront 3 kil. de décharge. Le poids minimum ne pourra être inférieur à 60 kil. — Distance, 4,000 mètres et 20 obstacles environ.

##### Deuxième jour de Courses

Dimanche 16 août.

Prix du Gouvernement : 4,500 fr. offerts par le gouvernement, pour chevaux de 3 ans, nés et élevés en France, n'ayant jamais gagné de prix principal. Entrée : 50 fr. moitié forfait. La moitié des entrées au second. — Poids : 56 kil. Le gagnant d'un prix spécial portera 3 kil. de surcharge, de plusieurs prix 4 kil. Distance : 2,500 mètres environ. — Condition de l'arrêté ministériel du 18 janvier 1883.

Courses de Haies (handicap) : 4,000 fr. offerts par la Société des courses, pour tous chevaux. — Entrée, 100 fr., forfait 25 fr. — La moitié des entrées au second. — Tout gagnant après la publication des poids portera 3 kil. de surcharge, 3 kil. de décharge pour les gentlemen. Poids minimum 60 kil. Distance : 2,500 mètres et 6 haies environ.

Steeple-Chase militaire (1<sup>re</sup> série) : Un objet d'art, pour officiers en activité de service montant, soit des chevaux d'armes, soit des chevaux appartenant à des officiers en activité de service trois mois au moins avant l'époque de l'engagement, n'ayant jamais gagné une course publique à obstacles autre que des steeple-chases militaires. — Poids commun : 75 kil. Les chevaux de pur sang porteront 5 kil. de surcharge. — Tout gagnant d'un steeple-chase militaire de 1<sup>re</sup> série portera 3 kil. de surcharge ; de deux courses 5 kil. Distance : 3,000 mètres environ. Parcours spécial.

Steeple-Chase militaire (2<sup>e</sup> série) : Un objet d'art, pour officiers en activité de service montant des chevaux d'armes, inscrits sur les contrôles et livrés par les remontes de l'Etat. — Poids commun : Cavalerie de réserve, 77 kil. ; cavalerie de ligne et autres armes, 75 kil. ; cavalerie légère et autres armes, 72 kil. Les chevaux de pur sang de cette catégorie, à quelque arme qu'ils appartiennent, porteront 77 kil. — Tout gagnant d'un Steeple-Chase de 2<sup>e</sup> série portera 3 kil. de surcharge ; de deux de ces courses, 5 kil. — Distance : 3,000 mètres environ.

Steeple-Chase militaire (3<sup>e</sup> série) : Un objet d'art, pour MM. les sous-officiers en activité de service montant leurs propres chevaux d'armes, inscrits sur les contrôles de l'Etat. — Poids commun : cavalerie de réserve, 77 kil. ; cavalerie de ligne et artillerie, 75 kil. ; cavalerie légère et autres armes, 72 kil. Les chevaux de pur sang de cette catégorie, à quelque arme qu'ils appartiennent, porteront 77

Tout gagnant d'un steeple-chase militaire de 3<sup>e</sup> série portera 3 kil. de surcharge. — Le gagnant de deux steeple portera 5 kil. — Distance : 3,000 mètres environ.

Prix de la Société des Steeple-Chases de France, Steeple-Chase (4<sup>e</sup> série) : 2,600 fr., pour tous chevaux de 4 ans, nés et élevés en France, n'ayant jamais gagné jus- qu'au moment de la course un steeple-chase de 3,000 fr., ni deux prix de 4<sup>e</sup> série, ni un prix d'une série supérieure. — Entrée : 150 francs, forfait 25 fr. Au second, 600 fr. sur le prix, le troisième retire son entrée. — Poids : 4 ans, 62 kil.; 5 ans, 67 kil.; 6 ans et au-dessus, 69 kil. Tout cheval ayant gagné un prix de 4<sup>e</sup> série portera une surcharge de 5 kil. — Distance : 3,000 mètres environ.

Prix de Consolation (steeple-chase) : 1,200 francs, pour chevaux de 4 ans et au-dessus. — Entrée : 50 fr. au second. — Poids : 4 ans, 62 kil.; 5 ans, 67 kil.; 6 ans et au- dessus 69 kil. — Distance : 3,000 mètres environ.

**Lundi 17 août.**  
**GRAND CARROUSEL**  
De l'École d'application de cavalerie.

Nous croyons utile de rappeler que le délai pour le dépôt des pièces à la préfec- ture pour les candidats au volontariat d'un an expire le 14 août courant, terme de ri- gueur, et que, passé cette date, les deman- des qui seraient faites seraient refusées.

La *Petite France* annonce que M. Savidan, substitut du procureur de la République à Angers, est appelé aux mêmes fonctions à Angers.

**CONSEILS GÉNÉRAUX.**  
Les conseils généraux sont convoqués pour lundi prochain 17 août, en vertu de la loi du 10 août 1871. La session légale est d'un mois. On sait que c'est dans cette ses- sion que le budget départemental est dis- cuté.

**OUVERTURE DE LA CHASSE.**  
L'ouverture de la chasse est fixée au di- manche 30 août pour les départements de Maine-et-Loire, de l'Indre, d'Indre-et-Loire, de la Sarthe, des Deux-Sèvres, de la Vienne et de la Vendée.  
Elle n'aura lieu que le 20 septembre dans les départements de la Loire-Inférieure et de la Mayenne.

**M. ALLAIN-TARGÉ.**  
À propos des élections, le ministre de l'intérieur, M. Allain-Targé, laisse les pré- sents de M. Waldeck-Rousseau agir à leur guise et ne leur demande qu'une chose : faire inscrire son nom sur le plus grand nombre possible de listes. Etant assuré de n'être pas réélu à Paris, il veut tenter la for- tune un peu partout. Il est présentement candidat dans quatre départements, et il en cherche encore quelques autres.

Le bureau météorologique du *New-York Herald* communique l'avis suivant :  
« Une tempête, dont le centre est près de Terre-Neuve, et en marche à l'Est-Nord-Est, causera des perturbations dans le temps sur la Grande-Bretagne et sur les côtes de France, entre le 10 et le 12. »

**FACULTÉ DE DROIT DE PARIS.**  
Encore un lauréat angevin !  
La Faculté de droit de Paris avait mis au concours, pour le prix de *Droit constitutionnel*, le sujet suivant :  
« Des hautes Cours politiques dans les temps modernes. »  
Le prix a été décerné à M. Lair (Adolphe-Emile), ancien conseiller à la Cour d'appel d'Angers.  
Le prix est de 2,000 francs.

**NOTRE-DAME DES ARDILLIERS.**  
**Fête de l'Assomption.**  
Indulgence plénière attachée à la visite du sanc- tuaire, aux conditions ordinaires.  
Messes à 6 heures, — 7 heures, — 8 heures, — 10 heures.

La messe de 8 heures sera chantée, et il y aura sermon à cette messe.  
Vêpres à 2 heures.  
Le soir, à 7 heures 3/4, illumination de la cha- pelle du Saint-Sacrement, sermon par M. le pro- fesseur de rhétorique du collège d'Ancenis, salut, cantique à l'autel de la Sainte-Vierge.

**INCENDIE DE BOIS TAILLIS.**  
Dimanche, dans la matinée, un incendie s'est déclaré dans une coupe de bois taillis appartenant à M<sup>me</sup> la vicomtesse de Lafré- geolière, au canton du Petit-Souper.

Favorisé par le vent et l'extrême sèché- resse, le feu donnait des craintes sérieuses et on redoutait qu'il ne s'étendit au loin. Heureusement les pompiers de Saint-Hilaire- Saint-Florent et un grand nombre d'habi- tants de cette commune ainsi que ceux de Rou-Marson s'y sont portés dès les pre- miers cris d'alarme. Grâce à ce concours actif et dévoué, le mal a été moins grand qu'on ne le redoutait au début.

Quatre hectares ont été brûlés.  
Le feu semble s'être déclaré sur deux points à la fois. On ignore la cause de ce sinistre.  
Plusieurs parmi les travailleurs se sont distingués et dans leur ardeur se sont trou- vés entourés par le feu. Ce n'est même pas sans danger qu'ils sont sortis d'une telle situation.

Ne pouvant connaître tous ceux qui se sont portés avec tant de zèle pour combattre cet incendie et exprimer à chacun sa recon- naissance, M<sup>me</sup> la vicomtesse de Lafrégeolière nous charge d'être son interprète près des populations de Saint-Hilaire-Saint-Florent et de Rou-Marson et de dire combien elle a été touchée de leur dévouement et combien elle a admiré leur courage.

**CHOLET.**  
Nous publions ci-après le programme d'une grande CAVALCADE historique qui sera donnée à Cholet le dimanche 23 août prochain.

- Chef Gaulois. — Trompettes. — Gaulois Ambiliates.
- Char des Druides.
- Aigles Romaines. — Tribun. — Légion- naires Romains. — Licteurs. — Consul sur son Char.
- Visite à Cholet d'un Roi mérovingien en villégiature dans son domaine de Doué.
- Cavaliers Francs.
- Fouques le Réchin, comte d'Anjou, rend visite à Rainald, baron de Cholet, qui le reçoit entouré de ses Vassaux de la Treille, de la Tremblaye et du Bois-Grolleau. — Ecuycers et Porte-Bannières.
- Musique de la Ligue. — Char de l'Horti- culture. — Hallebardiers huguenots. — Char de Pêche.
- Sonneurs de Trompe. — Char de la Vé- nerie. — Meute et Varlet. — Char de Panta- gruel. — Lansquenets.
- Passage de Charles IX à travers le pays de Cholet.
- Char de l'Agriculture.
- Mousquetaires Louis XIII.
- Entrée du marquis de Broon, protecteur de l'Industrie de Cholet.
- Bannière de l'Industrie choletaise. — Mousquetaires d'Escorte. — Char de l'In- dustrie.
- Musique des Gardes Françaises. — Char de l'Avenir.
- Entrée du comte Rougé à Cholet. — Dra- gons d'escorte. — Char de la Charité.
- Gendarmes à cheval.

**ANGERS.**  
Hier matin, vers onze heures, dans le Jardin du Mail, une discussion très-vive, re- lative à des questions d'argent, avait lieu entre M. de Beauvoys, agent d'assurances, et M. Roincé, huissier à Nantes.  
Tout à coup, les deux interlocuteurs en sont arrivés aux voies de fait. M. Roincé a donné un coup de poing à M. de Beauvoys, qui a riposté avec sa canne. Exaspéré, l'huissier a sorti de sa poche un revolver et tiré sur son adversaire. Celui-ci a été atteint au ventre; mais le coup a été amorti par un bouton du gilet, et la blessure de M. de Beauvoys est insignifiante.  
Roincé a été arrêté.

Samedi dernier, à la manœuvre des ba- teaux, un soldat du 2<sup>e</sup> pontonniers a eu une jambe brisée.  
Dans la soirée, un autre soldat, en s'arc- boutant contre le rebord d'un radeau, est

tombé à la renverse, et dans la chute s'est enfoncé une côte.  
Tous deux ont été immédiatement trans- portés à l'hôpital.

Vendredi dernier, un pêcheur à la ligne a pris, au pont de Bouchemaine, sur la rive droite de la Maine, une superbe carpe dont le poids dépassait quinze livres.

Cet heureux pêcheur habite le faubourg Saint-Michel, et, quand il est revenu chez lui pédestrement, l'énorme poisson vivait encore.

Un horrible accident est arrivé, le 4 août, sur la route de Chaudron à la Salle-Aubry (arrondissement de Cholet).

M. Morin, marchand de bois à Beau- preau, accompagné de son fils et d'un gar- çon, conduisait un attelage traînant un énorme tronc d'arbre. Le derrière de la charge reposait sur un charriot appelé *diable*.

À un moment donné, M. Morin laissa la tête du premier véhicule que son fils et le garçon conduisaient, afin d'examiner si la pièce de bois reposait bien sur le *diable*. Voulut-il y mettre la main? on l'ignore. Mais tout à coup un cri, puis un bruit sinis- tre se firent entendre. Les deux hommes détournèrent la tête et aperçurent le mal- heureux Morin étendu sur le sol; une roue de l'attelage lui avait passé sur la tête. Le crâne était broyé, la cervelle avait jailli en abondance avec le sang et avait inondé la route.

Les chevaux furent aussitôt arrêtés, mais il était trop tard.

On peut juger de l'impression que cette mort terrible a dû produire sur le fils âgé seulement de 14 ans.

M. Morin était un homme laborieux; il jouissait d'une excellente réputation.

Le 4 août, vers 5 heures du soir, M. De- rouet-Sevère, cultivateur à Andigné (com- mune du Lion-d'Angers), était occupé avec un domestique à monter une machine à battre. Au bout de quelques instants, l'atten- tion des deux hommes fut attirée par un pé- tillement extraordinaire. Ils levèrent les yeux et aperçurent le gerbier en feu.

Aussitôt ils donnèrent l'alarme; mais en moins de dix minutes les flammes, excitées par le vent, avaient envahi le tas tout entier. Bientôt après, l'incendie gagna un hangar voisin.

Tout ce que l'on put faire, ce fut de pré- server les étables. La récolte a été complète- ment brûlée.

Les pertes s'élèvent à près de 3,000 fr. (*Journal de Maine-et-Loire.*)

**POITIERS.**  
Dimanche soir, l'excellente musique du 425<sup>e</sup> de ligne, sous la direction de son jeune chef si habile, le sympathique M. Dador, a eu un succès éclatant et bien mérité. Son dernier morceau, le *Fremersberg*, joué dans la perfection avec tous ses accessoires (imi- tation des éclairs, du tonnerre, de la pluie, etc.), a été applaudi avec enthousiasme par les habitués de Blossac.

**DISPENSES MILITAIRES.**  
D. — Dans une famille de ma connais- sance, le père vient de mourir; des deux fils qu'il laisse, l'aîné est dans l'enseigne- ment, où il doit passer encore plusieurs années pour compléter son engagement dé- cennal. Le cadet est sous les drapeaux depuis novembre dernier et ne doit être libéré qu'en 1888; ne pourrait-il pas récla- mer et obtenir la dispense du service mili- taire comme soutien de sa mère?

R. — Les dispenses établies par la loi de 1872 sont de plusieurs sortes et peuvent se cumuler.

Ainsi, dans l'espèce, le fils aîné est dis- pensé à un double titre: comme fils aîné de veuve et comme ayant contracté l'enga- gement décennal.

Mais la dispense ne passe pas au fils suivant, sauf dans les cas spécialement déterminés par la loi. Le puîné ne pourrait être considéré comme soutien de famille que s'il était désigné par le conseil muni- cipal de sa commune.

**LE CIRQUE GABIANO**  
A SAUMUR.

Les débuts de la Troupe équestre, acro- batique et aérienne, dirigée par M. Ga-

biano, vont commencer samedi 15 août, premier jour de courses, à 8 heures 1/2, sur la place du Chardonnet.  
Il n'y aura que trois représentations, pendant les jours de fêtes hippiques.

**Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire au 10 août**

	Froment	Avoine
Angers, l'hect.	15 25 à 16 50	9 » à 11 »
Saumur,	15 » 15 25	9 » » »
Baugé,	16 » » »	10 50 » »
Segré,	16 50 » »	10 50 » »
Beaupreau,	16 » » »	9 » 10 »
Montfaucon,	16 » 16 50	9 » » »
Montrevault,	15 » 15 50	9 » » »
Chemillé,	16 » 17 »	8 » » »
Champtoceaux,	16 50 » »	9 » 9 50
St-Flor.-le-Vieil,	» » » »	» » » »
Cholet,	16 50 » »	9 25 » »
Vihiers,	16 » 16 50	8 » 8 50
Brissac,	15 50 » »	10 » 11 »
Chalonnès,	16 50 » »	9 » » »
Doué,	15 25 15 50	10 » » »

À Nantes, blés américains, de 23 50 à 24 » les 100 kilos.  
Les bons blés français valent de 20 25 à 20 70 les 100 kilos.

Nous recommandons l'excellente *Huile d'olive* surfine vendue à l'ÉPICERIE CEN- TRALE. — Cette huile, achetée directement à un producteur de Nice, est garantie pure et exempte de mélanges d'huiles exotiques. — Elle est vendue 1 fr. 20 c. le 1/2 kil. et 4 fr. 15 c. par 5 kil. Prix spéciaux pour quantités plus importantes. Ne pas confon- dre cette huile avec celles vendues par les maisons de Salon.

**Caisse d'Épargne de Saumur.**  
Séance du 9 août 1885.

Versements de 101 déposants (15 nouveaux), 21,536 fr. 27.  
Remboursements, 14,436 fr. 90 c.

La Caisse d'épargne reçoit 2,000 fr. par livret, au taux de 3 fr. 75 pour 0/0.

On peut verser chez MM. les Percepteurs de Doué-la-Fontaine, de Louresse, d'Am- billou, de Martigné-Briand, de Vihiers, de Trémont, de Coron, de Montreuil-Bellay, du Puy-Notre-Dame, de Brézé, de Fonte- vrupt, de Varennes-sous-Montsoreau, d'Al- lonnes, de Saint-Lambert-des-Levées et de Gennes.

**Les Élections Illustrées**

Sous ce titre, vient de paraître une nou- velle publication dont le succès est certaine- ment assuré. Son but est de présenter aux électeurs d'une manière absolument impar- tiale tous les candidats à la députation. La collection se composera d'au moins cent numéros qui contiendront chacun 14 por- traits, soit 1,400 portraits, et d'une biogra- phie de chaque candidat.

Cette collection, complétée par les pro- fessions de foi et par tous les incidents de la dernière heure qui seront des plus intéres- sants, sera un document d'autant plus curieux à consulter, qu'il est facile de pré- voir la lutte acharnée à laquelle donneront lieu les prochaines élections.

On s'abonne, à Paris, 131, rue Montmar- tre. Le prix de la collection est de 20 francs.

Nous ne saurions trop appeler l'attention de nos lecteurs sur le système de crédit offert par la Librairie Abel Pilon (A. Le Vasseur, successeur.) Cette administration, dont nous publions souvent des annonces, compte aujourd'hui plus de quatre cent mille souscripteurs, et son importance prend de jour en jour des développements plus considérables.

Ce succès n'a pas lieu de nous étonner; le crédit accordé présente, en effet, des avantages qui permettent à toute personne de posséder les plus grands ouvrages scientifiques littéraires, historiques, géographiques, etc., sans débours apparent (cinq francs par mois par chaque cen- taine de francs d'achat). Nous avons en main le Catalogue général de cette maison, le plus complet de ceux qui existent en librairie; nos lecteurs peuvent se le procurer en faisant direc- tement la demande, rue de Fleurus, 33, à Paris.

**CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (25<sup>e</sup> ANNÉE)**  
PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.  
Les demandes doivent être adressées à MM. REROU et C<sup>ie</sup>, banquiers, rue Le Pele- tier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne por- tant aucune indication extérieure.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

**FAILLITE AUDOUY PÈRE ET AUDOUY FILS.**

Par jugement en date du 10 août 1885, le Tribunal de commerce de Saumur a déclaré en état de faillite les sieurs Audouy père, débitant, et Audouy fils, cafetier, demeurant tous les deux à Allonnes.

L'époque de la cessation des paiements a été fixée provisoirement audit jour, 10 août 1885.

M. Sabatier, Emile, a été nommé juge-commissaire ;

Et M. Doussain, Gustave, expert-comptable à Saumur, syndic provisoire.

Le Greffier du Tribunal,  
**GAUTIER.**

(681)

Études de M<sup>e</sup> COQUEBERT DE NEUVILLE, avoué, docteur en droit, et de M<sup>e</sup> PINAULT, notaire à Saumur (Maine-et-Loire).

**VENTE**

PAR ADJUDICATION

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> PINAULT, notaire à Saumur, y demeurant rue Beaupaire, le **vendredi 21 août 1885**, à une heure de relevée, de :

1<sup>o</sup> LA PERRIÈRE, vaste immeuble, sis commune de Saint-Cyr-en-Bourg (Maine-et-Loire), au centre d'un riche vignoble et à proximité d'une gare de chemin de fer, et parfaitement aménagé pour le commerce des vins.

Ledit immeuble comprend : belle maison d'habitation fraîchement restaurée, grands magasins, bureaux, servitudes, cour, écuries, vastes caves, jardin anglais et jardin potager. Le tout d'une contenance de 40 ares 10 centiares.

Mise à prix, dix-huit mille francs, ci..... 18.000

2<sup>o</sup> UNE MAISON, sise ville de Saumur, rue de Bordeaux, n<sup>o</sup> 39, comprenant deux étages, jardin, remise, écuries, louée présentement 1.800 fr. Mise à prix, vingt mille francs, ci..... 20.000

3<sup>o</sup> UN CLOS DE VIGNÉ, d'une contenance de 27 ares 50 centiares, sis dite commune de Saint-Cyr-en-Bourg, près la Perrière.

Mise à prix, seize cents francs, ci..... 1.600

4<sup>o</sup> UNE PORTION DE JARDIN ET DE QUETIER, sis à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Mise à prix, deux mille francs, ci..... 2.000

Ces immeubles dépendent de la faillite du sieur Alfred ROUSTEAUX.

Pour tous renseignements, s'adresser à : 1<sup>o</sup> M<sup>e</sup> COQUEBERT DE NEUVILLE, avoué à Saumur, rue du Temple, n<sup>o</sup> 11 ; 2<sup>o</sup> à M<sup>e</sup> PINAULT, notaire à Saumur, rue Beaupaire ; 3<sup>o</sup> à M.

L. BONNEAU, rue d'Alsace et M. L. PROUST, rue Decier, syndics de la faillite ROUSTEAUX. (682)

Etude de M<sup>e</sup> LECOMPTE, notaire à Brézé.

**A AFFERMER**

Pour entrer en jouissance le 25 mars 1886,

LA FERME de

**Belle-Chasse**

Dépendant de la terre de Brézé, appartenant à M. le marquis de BRÉZÉ.

Cette ferme comprend :

Bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres, vignes et prés, le tout d'une contenance d'environ 49 hectares.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, soit à M. VOLAND, régisseur de la Terre de Brézé, soit à M<sup>e</sup> LECOMPTE, notaire. (663)

Etude de M<sup>e</sup> AUBOYER, notaire à Saumur, 23, place de la Bilange.

**A CÉDER DE SUITE FONDS DE CHAPELLERIE**

Et Articles militaires

Situé à Saumur, rue d'Orléans, n<sup>o</sup> 3.

S'adresser à M. BONNEAU, syndic de faillites, rue d'Alsace, à Saumur, ou à M<sup>e</sup> AUBOYER. (644)

**A CÉDER**

DE SUITE

**MAGASIN D'ÉPICERIE**

Et Mercerie.

Très-bien achalandé, situé rue des Capucins, à Saumur.

S'adresser à M<sup>e</sup> BOUET, qui exploite le magasin. (671)

**A VENDRE OU A LOUER**

En totalité ou par parties

**UN JARDIN**

Situé près le pensionnat de la Retraite.

S'adresser à M. LAUNAY-MICOULLAU.

**A LOUER**

PRÉSENTEMENT

Rue de la Petite-Bilange,

APPARTEMENT comprenant : cuisine, salle à manger, deux chambres à coucher et cabinet, cave et remise.

S'adresser rue de la Petite-Bilange, 24. (534)

**A LOUER**

PRÉSENTEMENT,

En totalité ou par parties,

**MAISON**

Située rue du Port-Cigongne et rue des Capucins,

Avec vastes servitudes, cour, beau jardin bien affrûité, pompe, etc.

S'adresser, pour visiter, à M<sup>e</sup> veuve GOUBERT, au pavillon, rue des Capucins.

**BAINS DE MER**

Plage de St-Gilles-Croix-de-Vie (Vendée)

Billets d'aller et retour de 15 et 30 jours avec 40 et 49 0/0 de réduction.

**A LOUER**

**Deux Châlets**

Sur la Plage.

Pour renseignements, s'adresser au bureau du journal ou à M. BODIN-CHIVERT, à Thouars.

**A VENDRE**

**Moteur à Gaz**

Système BENIER frères.

Force deux chevaux vapeur.

S'adresser à M. MARLIAC, mécanicien, rue de la Clousterie, Saumur, représentant de la maison Benier.

**CABINET D'AFFAIRES**

DE

**M. G. DOUSSAIN**

Syndic de faillites,

10, rue des Basses-Perrières, SAUMUR.

Liquidations amiables et judiciaires. Arbitrages et expertises complètes. Recouvrements et renseignements, etc., etc. Consultations absolument gratuites.

**CIDRES**

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres de première qualité, supérieurs à tous ceux qu'il a reçus jusqu'à ce jour, qui se conserveront pendant les grandes chaleurs. Livraison par barrique et petit fût. — Vins blancs et rouges du pays. — Rue Nationale, 18.

M<sup>e</sup> PINAULT, notaire à Saumur, demande un **clerc** se destinant au notariat.

ON DEMANDE un employé et un apprenti pour MM. BRUNET et PINET, rue de la Comédie.

La maison P. FOUCHER, à Saumur, demande un **apprenti** pour la Bonneterie-Mercerie. (514)

**GUÉRISON CERTAINE** et RADICALE DE TOUTES LES Affections de la Peau BARTRES, ECZÉMAS, Psoriasis, Acné, etc.; des PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Princes de la Science. Le traitement ne dérange nullement du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible. S'adresser à M. LENORMAND, MÉDECIN SPÉCIALISTE, 11, rue St-Hippolyte, à MELUN (S.-et-M.). CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance.

**INJECTION PEYRARD** Ex-Pharmacien à Alger Plus de Mercure, plus de Copahu, plus de Cubèbe! L'Injection Peyrard est la seule au monde ne contenant aucun principe toxique, ni caustique, guérissant réellement en quatre à six jours. Rapport: « Plusieurs médecins d'Alger ont essayé l'Injection Peyrard sur 232 Arabes atteints d'écoulements récents ou chroniques, dont 80 malades depuis plus de 12 ans, 60 depuis 5 ans, 92 de 4 jours à 2 ans; le résultat inouï a donné 231 guérisons radicales après 6 à 8 jours de traitement. Un deuxième essai fait sur 181 Européens a donné 181 guérisons. » Chez l'inventeur, E. PEYRARD, Place du Capitole, Toulouse. Dépôt à Saumur, ph<sup>o</sup> GABLIN.

Saumur, imp. P. GODET.

**Glycérine Minéralisée**

**A. RIVAUD** Chimiste Breveté s. g. d. g., SAUMUR. MÉDAILLÉ AUX EXPOSITIONS.



Son usage quotidien pour la Toilette et son emploi dans les Bains rétablit les fonctions de la peau qu'elle nettoie, adoucit et parfume.

Guérit et préserve des Maladies cutanées, du PITIRIASIS (cause de la chute des cheveux), etc.

Elle guérit les ENGELURES et les CREVASSES en un ou deux jours. Elle remplace avec avantage les Bains de Barèges.

Recommandée pour les soins hygiéniques, quotidiens et intimes, par les Sociétés médicales.

Chez l'inventeur, à SAUMUR, Pharmacies, Étab<sup>s</sup> de bains, Maisons de Produits hygiéniques. (Lire la Notice.)

**MÉDAILLES ET DIPLOMES D'HONNEUR** AUX EXPOSITIONS UNIVERSELLES

**BANDAGES HERNIAIRES**

à Vis de Pression ou d'Inclinaison, sans Sous-Cuisses DE MM. WICKHAM F<sup>rs</sup>, D<sup>rs</sup>, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

SOULAGEMENT RÉEL ET SOUVENT GUÉRISON Seul dépôt à Saumur chez M<sup>e</sup> V. Lardeux, coutelier et bandagiste. M<sup>e</sup> LARDEUX s'occupe spécialement de l'application des appareils p<sup>r</sup> les dames.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 10 AOUT 1885.**

Valeurs au comptant	Clôture préc <sup>é</sup>	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture préc <sup>é</sup>	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture préc <sup>é</sup>	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture préc <sup>é</sup>	Dernier cours.
3 %	80 50	80 80	Est	797 50	800	Obligations.			Gaz parisien	515	515
3 % amortissable	82 30	82 55	Paris-Lyon-Méditerranée	1235	1240	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	512 50	512 50	Est	379 75	380
3 % (nouveau)	82 30	82 55	Midi	1150	1155	— 1865, 4 %	510 50	520	Midi	380	380
4 1/2 %	107 10	107 10	Nord	1587 50	1582 50	— 1869, 3 %	463	404	Nord	385 50	387 50
4 1/2 % (nouveau)	109	108 90	Orléans	1332	1332 50	— 1871, 8 %	395	395 1/2	Orléans	381	380 50
Obligations du Trésor	507	507	Ouest	858 75	855	— 1875, 4 %	515	517 50	Ouest	377 25	378 25
Banque de France	5150	5050	Compagnie parisienne du Gaz	1495	1497 50	— 1876, 4 %	518	517 50	Paris-Lyon-Méditerranée	382 50	382 50
Société Générale	453 75	453 75	Canal de Suez	2007 50	2017 50	Bons de liquid. Ville de Paris	527	528	Paris-Bourbonnais	378 50	377
Comptoir d'escompte	973	980	C. gén. Transatlantique	470	470	Obligations communales 1879	459 50	459	Paris-Bourbonnais	378 50	377
Crédit Lyonnais	535	533	Russe 5 0/0 1870	93	93 50	Obligat. foncières 1879 3 %	455	456	Canal de Suez	575	575
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1313 75	1315				Obligat. foncières 1883 3 %	363	364			
Crédit mobilier	230	230									

**CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR**

Ligne d'Orléans			SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR						SAUMUR - BOURGUEIL						BOURGUEIL - SAUMUR							
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.			Mixte	Omn.	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Direct	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte
8 heures	8 minutes du matin	express-poste.																										
9	55	matin (s'arrête à la Possonnière)																										
10	13	matin, omnibus-mixte.																										
1	25	soir,																										
3	32	express.																										
7	15	omnibus.																										
10	36	(s'arrête à Angers).																										
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.																												
8 heures	26 minutes du matin	direct-mixte.																										
9	21	omnibus.																										
12	48	express.																										
4	44	soir, omnibus-mixte.																										
7	44	omnibus (s'ar. à Tours)																										
10	24	express-poste.																										
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56 ; à Tours à 9 heures.																												